



RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

SAS BRELET TRANSPORT
8 rue des Fabriques
44450 ST JULIEN DE CONCELLES



LA ROCHELLE - LAGORD

05 46 67 27 22
lagord@steco.fr

POITIERS

05 49 58 05 05
poitiers@steco.fr

PARIS

01 43 27 10 01
paris@steco.fr

BORDEAUX - GRADIGNAN

05 56 89 84 84
gradignan@steco.fr

LA FLOTTE EN RÉ

05 46 09 50 02
laflotte@steco.fr

ROCHEFORT

05 46 87 08 54
rochefort@steco.fr

LES HERBIERS

02 51 91 04 97
lesherbiers@steco.fr

FONTENAY-LE-COMTE

02 51 69 04 44
fontenay@steco.fr

CHOLET

02 41 58 63 20
cholet@steco.fr

BRELET TRANSPORT

Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 600 000 €
8 rue des Fabriques
44450 ST JULIEN DE CONCELLES

**Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les Comptes Annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Associé unique de la société BRELET TRANSPORT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BRELET TRANSPORT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie " Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels " du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Règles et méthodes comptables

La note de l'annexe sur les règles et méthodes comptables expose les principes retenus pour l'établissement des comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous en avons vérifié le caractère approprié.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

SAS BRELET TRANSPORT - Rapport sur les Comptes Annuels - Exercice clos le 31 décembre 2023

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lagord, le 5 septembre 2024

Pour AUDICO

DocuSigned by:
Patrick CRUCHON
B3AF58B91C9F4C8...

Patrick CRUCHON

Gérant

Commissaire aux Comptes



BILAN ACTIF

SAS BRELET TRANSPORTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Valeurs au 31/12/23		% de l'actif	Valeurs au 31/12/22	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr			
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles				2	2
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires	485 808	369 542	116 267	169 010	
Fonds commercial (1)	138 729		138 729	138 729	
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles				13	10
Terrains	293 361	62 999	230 362	241 924	
Constructions	597 709	80 233	517 477	57 248	
Installations tech., matériel & outillages	735 018	613 427	121 591	131 424	
Autres immobilisations corporelles	5 360 389	4 567 297	793 092	1 197 388	
Immobilisations corporelles en cours	20 121		20 121		
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)				4	2
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés	38 000		38 000	35 000	
Prêts					
Autres immobilisations financières	504 637		504 637	353 299	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	8 173 771	5 693 496	2 480 275	19	14
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours				2	1
Matières premières et autres appro	201 909		201 909	166 569	
En-cours de production (biens et services)					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	29		29	1 220	
Créances				71	73
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	4 805 852	31 137	4 774 715	5 348 980	
Autres créances (3)	4 555 270		4 555 270	6 715 319	
Capital souscrit - appelé non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	926 576		926 576	1 677 352	10
Charges constatées d'avance (3)	293 874		293 874	303 960	2
TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 783 510	31 137	10 752 373	81	86
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecarts de conversion actif					
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	18 957 281	5 724 633	13 232 648	100	100

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

44 643

41 315





BILAN PASSIF

SAS BRELET TRANSPORTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	% du passif	Valeurs au 31/12/22	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 1 600 000)	1 600 000	12	1 600 000	10
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		2		1
Réserve légale	160 000		160 000	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	143 157		51 191	
Report à nouveau	224 063	2		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-177 300	-1	2 091 966	13
SITUATION NETTE	1 949 920	15	3 903 157	24
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	398 307	3	829 884	5
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 348 227	18	4 733 041	29
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	60 000		95 040	
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS	60 000		95 040	1
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 577 826	19	2 405 649	15
Emprunts et dettes financières diverses (3)	575 138	4	43 830	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 672 543	35	4 312 236	26
Dettes fiscales et sociales	2 500 972	19	4 361 355	26
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	51 951		32 592	
Autres dettes	4 752		116 791	1
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	441 238	3	436 888	3
TOTAL DETTES	10 824 421	82	11 709 340	71
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	13 232 648	100	16 537 422	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

661 639

10 162 782

1 212 024

914 923

10 794 417

725 171



COMPTE DE RÉSULTAT

SAS BRELET TRANSPORTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	37 403 973	100	36 422 159	100	981 814	3
Montant net du chiffre d'affaires	37 403 973	100	36 422 159	100	981 814	3
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			172 941		-172 941	-100
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	551 623	1	340 300	1	211 323	62
Autres produits	229 649	1	23 773		205 876	866
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	38 185 245	102	36 959 172	101	1 226 072	3
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	1				1	
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	3 600 167	10	4 031 886	11	-431 720	-11
Variation de stocks	44 910		119 504		-74 593	-62
Autres achats et charges externes	25 072 828	67	22 824 630	63	2 248 198	10
Impôts, taxes et versements assimilés	474 199	1	469 479	1	4 720	1
Salaires et traitements	7 152 412	19	6 484 640	18	667 772	10
Charges sociales	1 784 041	5	1 664 153	5	119 889	7
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	606 866	2	875 589	2	-268 722	-31
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	24 380		440		23 940	
Dotations aux provisions						
Autres charges	93 465		518		92 946	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	38 853 269	104	36 470 839	100	2 382 430	7
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-668 025	-2	488 333	1	-1 156 357	-237
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)

SAS BRELET TRANSPORTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)	5 500		1 928		3 572	185
Autres intérêts et produits assimilés (3)	217 632	1	50 110		167 522	334
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change	780				780	
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	223 911	1	52 037		171 874	330
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilés (4)	141 325		148 105		-6 781	-5
Différences négatives de change	1 983				1 983	
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	143 308		148 105		-4 797	-3
RÉSULTAT FINANCIER	80 603		-96 068		176 671	184
RÉSULTAT COURANT avant impôts	-587 421	-2	392 265	1	-979 686	-250
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	31 168				31 168	
Sur opérations en capital	544 385	1	6 841 884	19	-6 297 500	-92
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges	528 915	1	537 028	1	-8 114	-2
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 104 468	3	7 378 912	20	-6 274 445	-85
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	61 207		18 221		42 986	236
Sur opérations en capital	532 232	1	3 981 123	11	-3 448 891	-87
Dot. amortissements, dépréciations, prov.	62 297		77 470		-15 173	-20
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	655 736	2	4 076 814	11	-3 421 078	-84
RESULTAT EXCEPTIONNEL	448 731	1	3 302 099	9	-2 853 367	-86
Participation des salariés aux résultats			663 998	2	-663 998	-100
Impôt sur les bénéfices	38 610		938 399	3	-899 789	-96
TOTAL DES PRODUITS	39 513 623	106	44 390 122	122	-4 876 499	-11
TOTAL DES CHARGES	39 690 923	106	42 298 155	116	-2 607 232	-6
Bénéfice ou Perte	-177 300		2 091 966	6	-2 269 266	-108

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées



ANNEXE COMPTABLE

SAS BRELET TRANSPORTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

1°/ La fusion simplifiée absorption de la société soeur à 100% la SAS TRANSPORTS GAZEAU par la SAS BRELET TRANSPORTS a eu lieu avec effet rétroactif au 01/01/2023.

La SAS BRELET a obtenu **l'agrément pour le report illimité du déficit de la SAS TRANSPORTS GAZEAU de 2022, à hauteur de 687 720 €.**

2°/ La cession d'une branche de fonds de commerce d'affrètement et de transports de containers pour un prix de vente de 250 000 €, exploité historiquement par la SAS TRANSPORTS GAZEAU.

En sus, les charges supportées début 2023 par le cédant ont été refacturées à l'acquéreur pour un montant de 271 K€.

3°/ il est à noter l'intégration fiscale de la société SAS BRELET TRANSPORTS dans le groupe SAS PHARE, société mère, à compter du 01/01/2023.

4°/ Produits constatés d'avance :

Sur l'exercice les produits constatés d'avance concernent la cession des consommables sur les pneus des véhicules, dans le cadre

d'un contrat de location avec le fournisseur BRIDGESTONE pour un montant de 441 238.41€.

Les PCA seront diminués les années suivantes au fur et à mesure des rachats effectués sur les ventes de matériel roulant

5°/ La provision pour risque et charge s'élève à 95 040€, elle concerne :

- le litige avec le client TIPIAK : 60 000€
- le prud'homme FAGGIN : 35 040€

6°/ les avances financières entre sociétés du groupe ont été rémunérées au taux de 4.40% l'an.

Evènement post-clôture :

Il est prévu la cession de l'activité "atelier mécanique" au cours du 1e semestre 2024.

La société HAUTIER DEVELOPPEMENT, sise 52 Rue Robert GEFFRE - 17000 LA ROCHELLE, établit des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale, suite à l'acquisition à 100% par la société PHARE EN 2021.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.



**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	5 à 20 ans
- Agencement et aménagement des constructions	3 à 10 ans
- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels	2 à 10 ans
- Matériels et outillages	2 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.



ANNEXE COMPTABLE

SAS BRELET TRANSPORTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.



ANNEXE COMPTABLE

SAS BRELET TRANSPORTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

FONDS COMMERCIAL

Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	VALEUR NETTE
fonds commercial	138 729			
TOTAL DU FONDS COMMERCIAL	138 729			

TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
(Partiel)

ANNEXE COMPTABLE

SAS BRELET TRANSPORTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations			
				suite à réévaluation	acquisitions		
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	989 815		6 543		
CORPORELLES	Terrains		520 214				
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui		305 904		498 527	
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.		5 733			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		847 211		31 779		
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers		559 740		2 290	
		Matériel de transport		6 821 363		56 670	
		Matériel de bureau & mobilier informatique		408 988		99 160	
	Emballages récupérables & divers						
	Immobilisations corporelles en cours				20 121		
	Avances et acomptes						
		TOTAL	9 469 153		708 547		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations				10		
	Autres titres immobilisés		35 000		3 000		
	Prêts et autres immobilisations financières						
		TOTAL	35 000		3 010		
		TOTAL GENERAL	10 493 969		718 100		
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine	
			par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL					
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		371 812	624 546		
CORPORELLES	Terrains			226 854	293 361		
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui			212 455	591 976	
		Inst. gal. agen. amé. cons			5 733		
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			143 972	735 018		
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers			32 792	529 237	
		Matériel de transport			2 420 372	4 457 661	
		Mat. bureau, inform., mobilier			134 658	373 490	
	Emb. récupérables & divers						
	Immobilisations corporelles en cours				20 121		
	Avances et acomptes						
		TOTAL		3 171 103	7 006 597		
FINANCIERE:	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations			10			
	Autres titres immobilisés				38 000		
	Prêts & autres immob. financières						
		TOTAL		10	38 000		
		TOTAL GENERAL		3 542 926	7 669 143		



ANNEXE COMPTABLE

SAS BRELET TRANSPORTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		425 582	59 903	115 943	369 542
TOTAL		425 582	59 903	115 943	369 542
Terrains		267 920	12 018	216 939	62 999
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui	207 893	39 176	169 721	77 347
	Inst. générales agen. aménag.	2 312	573		2 886
Inst. techniques matériel et outil. industriels		713 201	38 604	138 378	613 427
Autres immob. corporelles	Inst. générales agencem. amén.	510 704	12 167	26 042	496 829
	Matériel de transport	5 618 010	421 166	2 218 546	3 820 629
	Mat. bureau et informatiq., mob.	351 702	23 260	125 123	249 838
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		7 671 741	546 963	2 894 749	5 323 955
TOTAL GENERAL		8 097 323	606 866	3 010 693	5 693 496

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immob. incorporelles		22 996			923		22 073
TOTAL		22 996			923		22 073
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui	215			302		-87
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage		13 244	1 161		4 721	9 662	22
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div	537	766		738	1 032	-468
	Matériel transport	14 011			3 275	466 907	-456 171
	Mat. bureau mobilier inf.		9 368			6 315	3 054
	Emballages réc. divers						
TOTAL		28 007	11 295		9 036	483 915	-453 650
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL		51 002	11 295		9 959	483 915	-431 578
Total général non ventilé			62 297			493 875	-431 578

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						





ANNEXE COMPTABLE

SAS BRELET TRANSPORTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détermination de la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. gales agen. aménag constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immobs corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et mob. informatique				
Emballages récupérables divers				
Immob. financières				
Titres mis en équivalence				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GÉNÉRAL				

ANNEXE COMPTABLE

SAS BRELET TRANSPORTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires	830 002	62 431	493 875	398 558
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL		830 002	62 431	493 875	398 558
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	95 040		35 040	60 000
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL		95 040		35 040	60 000
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	- incorporelles			
		- corporelles			
		- Titres mis en équivalence			
		- titres de participation			
		- autres immobs financières			
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients	34 321	24 380	27 564	31 136
	Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL		34 321	24 380	27 564	31 136
TOTAL GÉNÉRAL		959 363	86 810	556 479	489 694
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation		24 380	27 564	
	- financières				
	- exceptionnelles		62 431	5 339 125	

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée





ANNEXE COMPTABLE

SAS BRELET TRANSPORTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges	95 040,00		35 040,00		60 000,00
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL	95 040,00		35 040,00		60 000,00

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

d'exploitation	24 379,53	27 564,04
financières		
exceptionnelles	62 430,53	5 339 124,54



ANNEXE COMPTABLE

SAS BRELET TRANSPORTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CRÉDIT-BAIL

Redevances Ht restant dues sur opérations de crédit-bail mobilier : 6 004 376.65 euros



ANNEXE COMPTABLE

SAS BRELET TRANSPORTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023





ANNEXE COMPTABLE

SAS BRELET TRANSPORTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises				
Matières premières				
Autres approvisionnements	166 568,56	35 340,58		201 909,14
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	166 568,56	35 340,58		201 909,14





ANNEXE COMPTABLE

SAS BRELET TRANSPORTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	504 637		504 637
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	44 643	44 643	
	Autres créances clients	4 761 209	4 761 209	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 039	14 039	
	Impôts sur les bénéfices	55 091	55 091	
	Etat & autres	728 045	728 045	
	coll. publiques	44 263	44 263	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés	683	683	
	Divers	683	683	
	Groupe et associés (2)	3 438 682	3 438 682	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	274 466	274 466	
Charges constatées d'avance	293 874	293 874		
TOTAUX		10 159 632	9 654 995	504 637
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		



ANNEXE COMPTABLE

SAS BRELET TRANSPORTS**Du 01/01/2023 au 31/12/2023****CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	293 874
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	293 874

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	59 527
Autres créances	117 603
Disponibilités	
TOTAL	177 130



ANNEXE COMPTABLE

SAS BRELET TRANSPORTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	2 577 826	1 916 187	661 639	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	43 830	43 830		
Fournisseurs & comptes rattachés	4 672 543	4 672 543		
Personnel & comptes rattachés	895 241	895 241		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	454 622	454 622		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	1 040 872	1 040 872		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	110 237	110 237		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés	51 951	51 951		
Groupe & associés (2)	531 308	531 308		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	4 752	4 752		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	441 238	441 238		
TOTAUX	10 824 421	10 162 782	661 639	

Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	
	Emprunts remboursés en cours d'exer.	905 265
(2)	Montant divers emprunts, dett/associés	





ANNEXE COMPTABLE

SAS BRELET TRANSPORTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Sur l'exercice les produits constatés d'avance concernent la cession des consommables sur les pneus des véhicules, dans le cadre d'un contrat de location avec le fournisseur BRIDGESTONE pour un montant de 441 238 €. Les PCA seront diminués les années suivantes au fur et à mesure des rachats effectués sur les ventes de matériel roulant

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	441 238
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	441 238

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	779
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	314 073
Dettes fiscales et sociales	800 462
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	627
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	1 115 941



ANNEXE COMPTABLE

SAS BRELET TRANSPORTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 138 307,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 138 307,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 3.20%

Table de mortalité INSEE 2014-2016 - données def.

Départ volontaire à 64 ans

Taux de turn over 3,00 %

Augmentation annuelle 1%

Taux de charges 30%

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails	6 004 377					6 004 377
Contrats de locations financement						
TOTAL (1)	6 004 377					6 004 377
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
TOTAL	6 004 377					6 004 377

ENGAGEMENTS REÇUS



ANNEXE COMPTABLE**SAS BRELET TRANSPORTS****Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
TOTAL						



ANNEXE COMPTABLE

SAS BRELET TRANSPORTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

DETTE GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

Le montant des dettes garanties par des sûretés réelles s'élève à 1 409 633 €.



ANNEXE COMPTABLE

SAS BRELET TRANSPORTS

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

LES EFFECTIFS

	31/12/2023	31/12/2022
Personnel salarié :	188,00	190,00
Ingénieurs et cadres	30,00	33,00
Agents de maîtrise	7,00	7,00
Employés et techniciens	24,00	24,00
Ouvriers	127,00	126,00
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N°15949*06

Désignation de l'entreprise : SAS BRELET TRANSPORTS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 8 RUE DES FABRIQUES 44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 8 7 0 8 0 1 2 9 7 0 0 0 9 0			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N clos le, 31/12/2023			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	485 808	AG	369 542	116 267
	Fonds commercial (1)	AH	138 729	AI		138 729
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN	293 361	AO	62 999	230 362
	Constructions	AP	597 709	AQ	80 233	517 477
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	735 018	AS	613 427	121 591
	Autres immobilisations corporelles	AT	5 360 389	AU	4 567 297	793 092
Immobilisations en cours	AV	20 121	AW		20 121	
Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	38 000	BE		38 000
	Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières*	BH	504 637	BI		504 637	
TOTAL (II)		BJ	8 173 771	BK	5 693 496	2 480 275
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	201 909	BM		201 909
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	29	BW		29	
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	4 805 852	BY	31 137	4 774 715
	Autres créances (3)	BZ	4 555 270	CA		4 555 270
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	926 576	CG		926 576
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	293 874	CI		293 874
	TOTAL (III)	CJ	10 783 510	CK	31 137	10 752 373
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	18 957 281	1A	5 724 633	13 232 648
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP		(3) Part à plus d'1 an : CR		44 643
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

53/77

Désignation de l'entreprise		SAS BRELET TRANSPORTS		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1 600 000.....)			DA	1 600 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	160 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)			DG	143 157
	Report à nouveau			DH	224 063
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-177 300
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	398 307
	TOTAL (I)			DL	2 348 227
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	60 000
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	60 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	2 577 826
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)			DV	575 138
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	4 672 543
	Dettes fiscales et sociales			DY	2 500 972
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	51 951
Compte régul.	Autres dettes			EA	4 752
	Produits constatés d'avance (4)			EB	441 238
TOTAL (IV)			EC	10 824 421	
Ecart de conversion passif *			ED		
TOTAL (V)			EE	13 232 648	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C
			Ecart de réévaluation libre		1D
			Réserve de réévaluation (1976)		1E
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	10 162 782
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	1 212 024

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SAS BRELET TRANSPORTS		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	} biens *	FD		FE		FF	
			} services *	FG	37 403 973	FH		FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		37 403 973	FK		FL	37 403 973
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	551 623	
	Autres Produits (1) (11)					FQ	229 649	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	38 185 245
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	1	
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	3 600 167	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV	44 910	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	25 072 828	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	474 199	
	Salaires et traitements *					FY	7 152 412	
	Charges sociales (10)					FZ	1 784 041	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3) indiqué dans la case HS) * HS				GA	606 866
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	24 380
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	93 465	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	38 853 269
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-668 025	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	5 500	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	217 632	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	780	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	223 911	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	141 325	
	Différences négatives de change					GS	1 983	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	143 308	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	80 603	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-587 421	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>SAS BRELET TRANSPORTS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA 31 168	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB 544 385	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC 528 915	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD 1 104 468	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 61 207	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF 532 232	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG 62 297	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 655 736	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI 448 731	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK 38 610	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL 39 513 623	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM 39 690 923	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN -177 300	
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP 1 809 930
			- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH 59 180
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)		HX 1 700
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD
	(9)	Dont transfert de charges		A1 511 899
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	Facultatives A6	Obligatoires A9	
		dont cotisations facultatives Madelin A7		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PENALITES AMENDES		2 027		
VNC		327 523		
VNC		195 536		
DAT AMORT DEROGAT		62 431		
PROD EXCEP S/OP			31 168	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs	
AUT CH EXCEPT		23 945		
REP PROVIS° ORGAN SOCX		35 235		

Désignation de l'entreprise SAS BRELET TRANSPORTS										Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3				
								2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	989 815	KE		KF	6 543		
CORPORELLES	Terrains						KG	520 214	KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9			KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1	819		KM	305 904	KN		KO	498 527		
	Installations gales, agenct*, aménagt des constructions				[Dont Composants	M2			KP	5 733	KQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				[Dont Composants	M3	1 165		KS	847 211	KT			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	559 740	KW		KX	2 290	
		Matériel de transport *						KY	6 821 363	KZ		LA	56 670	
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	408 988	LC		LD	99 160	
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ	20 121		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM			
	TOTAL III						LN	9 469 153	LO		LP	708 547		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T		
Autres participations						8U		8V		8W	10			
Autres titres immobilisés						1P	35 000	1R		1S	3 000			
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V				
TOTAL IV						LQ	35 000	LR		LS	3 010			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	10 493 969	ØH		ØJ	718 100			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
						1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV	371 812	LW	624 546	IX	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX	226 854	LY	293 361	LZ	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui				IR		MD	212 455	ME	591 976	MF		
		Inst. gales, agenct et am. des constructions				IS		MG		MH	5 733	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ	143 972	MK	735 018	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agenct, aménagements divers					IU		MM	32 792	MN	529 237	MO	
		Matériel de transport					IV		MP	2 420 372	MQ	4 457 661	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS	134 658	MT	373 490	MU	
		Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA	20 121	NB	
Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF		
TOTAL III						IY		NG	3 171 103	NH	7 006 597	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations						IØ		ØX	10	ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés						I1		2B		2C	38 000	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F		2G	
	TOTAL IV						I3		NJ	10	NK	38 000	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	3 542 926	ØL	7 669 143	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS BRELET TRANSPORTS					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice N clos le 31/12/2023						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	TOTAUX					
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".</p>						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....					-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....					=	
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>SAS BRELET TRANSPORTS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *														
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice												
Frais d'établissement et de développement			CY			EL			EM			EN												
Fonds commercial			RE			RF			RI			RJ												
Autres immobilisations incorporelles			PE			PF			PG			PH												
TOTAL I			RK			RM			RN			RO												
Terrains			PI			PJ			PK			PL												
Constructions		Sur sol propre		PM			PN			PO			PQ											
		Sur sol d'autrui		PR			PS			PT			PU											
		Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV			PW			PX			PY											
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB			QC												
Autres immobilisations corporelles		Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD			QE			QF			QG											
		Matériel de transport		QH			QI			QJ			QK											
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL			QM			QN			QO											
		Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS			QT											
TOTAL II			QU			QV			QW			QX												
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN			ØP			ØQ			ØR												
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																						
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice										
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel												
Frais établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6										
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV										
Autres immobilisations incorporelles		N7	22 996	N8		P6	923	P7	923	P8		P9		Q1	22 073									
TOTAL I		RW	22 996	RX		RY	923	RZ	923	SB		SC		SD	22 073									
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8										
Constructions		Sur sol propre		Q9			R1			R2			R3			R4			R5			R6		
		Sur sol d' autrui		R7			R8			R9			S1			S2			S3			S4		
		Inst. gales, agenc am. divers		S5			S6			S7			S8			S9			T1			T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3	13 244	T4	1 161	T5	4 721	T6	4 721	T7	9 662	T8	9 662	T9	22									
Autres immobilisations corporelles		Inst.gales, agenc et am. divers		U1			U2			U3			U4			U5			U6			U7		
		Matériel de transport		U8			U9			V1			V2			V3			V4			V5		
		Mat.bureau et inform. mobilier		V6			V7			V8			V9			W1			W2			W3		
		Emballages récup. et divers		W4			W5			W6			W7			W8			W9			X1		
TOTAL II		X2	28 007	X3	11 295	X4	9 036	X5	9 036	X6	483 915	X7	483 915	X8	-453 650									
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO										
Total général (I + II + III)		NP	51 002	NQ	11 295	NR	9 959	NS	9 959	NT	483 915	NU	483 915	NV	-431 578									
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	62 297	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	493 875	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ					-431 578									
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *																						
			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice												
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8												
Primes de remboursement des obligations									SP			SR												

Désignation de l'entreprise		SAS BRELET TRANSPORTS						Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	830 002	TM	62 431	TN	493 875	TO	398 558
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	830 002	TS	62 431	TT	493 875	TU	398 558
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	95 040	4B		4C	35 040	4D	60 000
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	95 040	TV		TW	35 040	TX	60 000
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	34 321	6U	24 380	6V	27 564	6W	31 136
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	34 321	TY	24 380	TZ	27 564	UA	31 136
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	959 363	UB	86 810	UC	556 479	UD	489 694
Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	24 380	UF	27 564			
			UG		UH				
			UJ	62 431	UK	5 339 125			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

CADRE A				ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	504 637	UV		UW		504 637	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	44 643		44 643				
	Autres créances clients			UX	4 761 209		4 761 209				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	14 039		14 039				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	55 091		55 091				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	728 045		728 045				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	44 263		44 263				
		Divers		VP	683		683				
	Groupe et associés (2)			VC	3 438 682		3 438 682				
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	274 466		274 466					
Charges constatées d'avance			VS	293 874		293 874					
TOTAUX			VT	10 159 632	VU	9 654 995	VV	504 637			
RENVUIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	2 577 826		1 916 187		661 639			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	43 830		43 830						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	4 672 543		4 672 543						
Personnel et comptes rattachés		8C	895 241		895 241						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	454 622		454 622						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 040 872		1 040 872					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	110 237		110 237					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	51 951		51 951						
Groupe et associés (2)		VI	531 308		531 308						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 752		4 752						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	441 238		441 238						
TOTAUX		VY	10 824 421	VZ	10 162 782		661 639				
RENVUIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	905 265	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD					

Main tax form table with columns for company name (SAS BRELET TRANSPORTS), exercise date (31/12/2023), and various tax calculation rows including 'I. RÉINTÉGRATIONS', 'II. DÉDUCTIONS', and 'III. RÉSULTAT FISCAL'.

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : BRELET TRANSPORTS

Néant *

N° SIRET : | 8 | 7 | 0 | 8 | 0 | 1 | 2 | 9 | 7 | 0 | 0 | 0 | 9 | 0 |

Exercice ouvert le : 01/01/2023

clos le : 31/12/2023

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058-A-SD)

I-REINTEGRATIONS

	E 1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A-SD)	E 2	726 187
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E 9	
Réintégration de 4 % du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD	Z 7	

TOTAL I E 3 726 187

II-DEDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058-A-SD)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058-A-SD)	E 5	1 396 256
Plus-values nettes à long terme	EY	
	E 6	
	EZ	
	E 7	
	E8	
	I9	

III. RESULTAT FISCAL

TOTAL II F 1 1 573 556

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	
	Déficit (II-I)	F 3	847 369
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058-B-bis) *		F 6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	
	Déficit	F 9	847 369

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Désignation de l'entreprise <u>SAS BRELET TRANSPORTS</u>				Néant <input type="checkbox"/> *		
I. SUIVI DES DÉFICITS						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)					K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	687 720	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)					K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)					K6	687 720
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)					YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)					YK	687 720
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice					ZT	602 996
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT						
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis al. 2 du CGI *			ZV	ZW		
Provisions pour risques et charges *						
			8X	8Y		
			8Z	9A		
			9B	9C		
Provisions pour dépréciation *						
			9D	9E		
			9F	9G		
			9H	9J		
Charges à payer						
CIL			9K	25 623	9L	
C3S			9M	2 130	9N	
			9P		9R	
			9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN	27 753	YO	
				↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPAREMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : BRELET TRANSPORTS

Néant *

Exercice ouvert le : 01/01/2023
clos le : 31/12/2023

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) ((Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis))	M5ter	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	847 369
Total des déficits restant à reporter	H9	847 369

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058-B-bis-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME							
Origine	1	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter Col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
		À 15 %	À 19 %	à 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
	2	3	4	5	6	7	
Moins-values nettes	N						
Moins-values à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-Not-SD et la notice 2032-SD

Désignation de l'entreprise <u>SAS BRELET TRANSPORTS</u>												Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves		ZB	91 966			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	2 091 966		Dividendes		ZE	2 000 000			
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions		ZF				
							Report à nouveau		ZG				
	TOTAL I			ØF	2 091 966		TOTAL II		ZH	2 091 966			
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)			J7	10 391 601			YQ	6 004 377				
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	16 534 966				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8				XQ	1 581 195				
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	443 671				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	323 929				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES	16 389			ST	6 189 067				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD							ZJ	25 072 828				
	- CFE, CVAE							YW	111 289				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS				9Z	362 910				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD							YX	474 199				
I.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	7 936 153				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	5 176 973				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2023)							ØB	5 819 697				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK					
	- Numéro de centre agréé *			XP				ZR					
	- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)												
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA	-847 369	Plus-values à 15 %		JK					
						Plus-values à 19 %		JM	Imputations				
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD	-1 638 502	Plus-values à 15 %		JN	Plus-values à 0 %				
						Plus-values à 19 %		JP	Imputations				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	3 8 0 3 2 1 4 4 8 0 0 0 2 5				

Désignation de l'entreprise : SAS BRELET TRANSPORTS Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	CESSION LOGICIELS	129 171		115 943	13 228
	2	CESSION FDS COMM	242 650			242 650
	3	CESSION AGENC TER	226 854		216 939	9 915
	4	CESSION BUREAUX G	202 701		168 152	34 549
	5	CESSION AGENC CO	9 754		1 569	8 185
	6	CESSION MATERIELS	143 972		138 378	5 594
	7	CESSION VEHIC	2 318 694		2 117 311	201 383
	8	CESSION AGENC INS	32 792		26 042	6 750
	9	CESSION MAT TRAN	101 678		101 234	444
	10	CESSION MAT BURE	121 032		117 019	4 013
	11	CESSION MOBILIER	13 628		8 104	5 524
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
⑦				⑧	⑨	19 %	
I. Immobilisations *	1		-13 228	-13 228			
	2	86 912	-155 738	-155 738			
	3		-9 915	-9 915			
	4	82 837	48 288	48 288			
	5		-8 185	-8 185			
	6		-5 594	-5 594			
	7	345 567	144 184	144 184			
	8		-6 750	-6 750			
	9	28 500	28 056	28 056			
	10	468	-3 545	-3 545			
	11	101	-5 423	-5 423			
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
		Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			12 150		
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)		(B)	(C)	
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪				avec une ventilation par taux		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS BRELET TRANSPORTS Néant *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ¹ ou 12,80 % ²	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ¹	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ¹	

- ¹ Entreprises soumises à l'IS
- ² Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ¹	Moins-values à 12,80 % ²	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ³	Solde des moins-values à 12,80 % ⁴
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ¹	Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⁵	Solde des moins-values à reporter col. ⁶ = ² + ³ - ⁴ - ⁵ ⁶
	À 19 % ou à 15 % ²	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ³	À 15 % ou 19 % ⁴		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTIA

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée
ou du groupe : BRELET TRANSPORTS

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère

N° SIRET de la société intégrée : 870801297

Exercice ouvert le : 01/01/2023

clos le : 31/12/2023

Néant *

A - RESULTAT	Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA			CB		847 369
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD					
Produits de participations n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)				CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies du CGI) pour des opérations intra-groupe	CL					
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble ⁽¹⁾ (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession d'immobilisations qui n'ont pas été retenus dans le résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenues pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	CR			CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW		
TOTAL	CX			CY		847 369
BENEFICE (CX - CY) ou DEFICIT (CY - CX)	CZ			DA		847 369
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cession d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 % ⁽³⁾	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % ⁽³⁾	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES À 19%						
Plus-values à 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3					

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession, de sortie de groupe ou d'apport mentionnés au deuxième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : BRELET TRANSPORTS
N° SIRET : 87080129700090

Exercice ouvert le : 01/01/2023

clos le : 31/12/2023

Néant *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1		
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2		
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3		
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4		
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1- (2+3)+4	5		

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A-SD ligne XI) (ou Déficit : 2058 A-SD ligne XJ)	6	-847 369
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	-847 369

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale)



Dénomination de la société mère :										PHARE													
SIREN de la société mère :										3	8	0	3	2	1	4	4	8	0	0	0	2	5
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :										BRELET TRANSPORTS													
SIREN de la société intégrée :										8	7	0	8	0	1	2	9	7					
Exercice ouvert le :		0	1	0	1	2	0	2	3	clos le :		3	1	1	2	2	0	2	3				
A - RESULTAT D'ENSEMBLE										Montants rapportés au résultat d'ensemble					Montants déduits du résultat d'ensemble								
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²															MB								
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)										MC					MD								
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)										MI													
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)										ML					MO								
TOTAL										MP					MQ								

B – PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

¹ La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP-SD.

² Lorsque la société intermédiaire, l'entité mère non résidente, ou la société étrangère remplit depuis plus d'un exercice les conditions pour être membre du groupe, autres que celle d'être soumise à l'impôt sur les sociétés en France.

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS BRELET TRANSPORTS		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

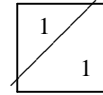
Désignation de l'entreprise : SAS BRELET TRANSPORTS		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le :01/01/2023.....		et clos le :31/12/2023.....	
Durée en nombre de mois		1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	188
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	37 403 973
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	37 403 973
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	229 287
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	252 452
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	481 739
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	20 623 946
Variation négative des stocks		OQ	44 910
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	4 858 378
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	402 480
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	58 218
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	65 901
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	26 053 832
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + total 2 - total 3)	
		OG	11 831 881
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		SA	11 831 881
Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	Effectifs au sens de la CVAE *
		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § décl...

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL

VILLE

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET : 87080129700090

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS BRELET TRANSPORTS

ADRESSE (voie) 8 RUE DES FABRIQUES

CODE POSTAL 44450 VILLE SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.